

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2951

12 décembre 2008

SOMMAIRE

Allianz Global Investors Fund	141611	Malinois Club Luxembourg	141610
Alpha-Invest	141610	Mercure International S.A.	141606
Arrigoni Invest S.A.	141602	Midoc International Holding S.A.	141612
Aticus Investments S.A.	141636	Motor Development International S.A. .	141609
Auguste DALEIDEN S.à r.l.	141640	Opera Masters SCA SICAR	141603
B2 Holding S.A.	141604	Parnuk S.A.H.	141607
Barem Equity S.A.	141612	POSEIDON Luxco Holdings S.à r.l.	141648
Benares S.A.	141608	Prestige Investors Holding S.A.	141608
BLME Umbrella Fund Sicav-SIF	141613	Quattro Invest S.A.	141603
BN & Partner Systematic Return	141611	Ranyq	141611
BN & Partner Systematic Return	141609	Realpart S.A.	141607
Boutique Le Chevalier	141646	Resolution III Glasgow Nominee S.à r.l. .	141647
Carestin S.A.	141602	Resolution III Glasgow S.à r.l.	141647
Carmignac Portfolio	141604	Resolution Quadrangle S.à r.l.	141647
Centre de Pédiatrie Location s.à r.l.	141642	Rock Ridge RE 33 S.à r.l.	141642
Competrol (Luxembourg) S.à r.l.	141648	Rock Ridge RE 36 S.à r.l.	141640
Copraco S.A.	141612	Silk	141612
Deka-WorldGarant 11/2008	141611	S&M 2 S.à r.l.	141640
EFG Multi-Manager Fund	141610	S&M 5 S.à r.l.	141638
Estalex Real Estate S.A.	141612	Société Européenne de Services et de Courtage S.A.	141606
Fund-Market Fund	141605	Starcap	141635
Greenwich Point Global Value	141612	Topflite Holding Luxembourg S.A.	141602
Gryon S.A.	141605	Transports Dominique Luxembourg Sarl	141648
Icipu S.A.	141634	UBS (Lux) Exposure Sicav	141609
Intercom SARL	141610	UBS (Lux) Structured Sicav	141607
Laguna Verde S.A.	141637	Wischbone S.A.	141603
LaSalle UK Ventures	141613		
LaSalle UK Ventures Property 2	141635		
Leeman Investments S.A.	141612		
L.I.G. - Lëtzebuenger Immobilien Gesell- schaft S.A.	141645		

Carestin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 56.396.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme CARESTIN SA, prédésignée, sont convoqués à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

de ladite société anonyme qui se tiendra exceptionnellement le mardi 30 décembre 2008 à 15.00 heures au siège social
sis à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- pouvoirs à donner;
- questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008149975/7430/16.

Arrigoni Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 52.801.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société "ARRIGONI INVEST S.A." qui se réunira le mardi 30 décembre 2008 à 15.00 heures, au 1B Heienhaff,
L-1736 Senningerberg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes annuels comprenant les bilans, les comptes de profits et pertes et les annexes, et lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux exercices écoulés aux 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels clôturés aux 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour les exercices sociaux clôturés aux 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007;
4. Transfert du siège social de la Société;
5. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008151549/6341/21.

Topflite Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 39.005.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 janvier 2009 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes concernant l'exercice au 31.12.2007.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats.
3. Décharge aux organes sociaux.
4. Divers.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2008150548/1166/15.

Quatro Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 30.917.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra en l'étude de Maître Gérard LECUIT, notaire, au 31, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en date du 30 décembre 2008 à 10.00 heures, par-devant Maître Gérard LECUIT, précité, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Nomination du commissaire-vérificateur;
5. Divers.

Pour le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008151892/18.

Opera Masters SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 115.895.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société OPERA MASTERS SCA, SICAR qui se réunira le 30 décembre 2008 à 9.00 heures au 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du réviseur d'entreprises relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2007;
2. Lecture et approbation des comptes annuels et affectation du résultat de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2007;
3. Décharge à donner au gérant et au réviseur d'entreprises pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2007;
4. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

Le Gérant.

Référence de publication: 2008151413/6341/21.

Wischbone S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 20.543.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 6 janvier 2009 à 15.00 heures à Luxembourg à l'Etude de Maître Joëlle Baden avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).
2. Changement de la dénomination de la société en «WISCHBONE S.A., SPF».
3. Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante: «La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toute les valeurs mobilières

et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement) y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.»

4. Ajout d'un alinéa à l'article 5: «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de l'article 3 de la loi SPF.»

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008151024/755/36.

Carmignac Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.409.

Une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de CARMIGNAC PORTFOLIO, Sicav se tiendra au siège de Fortis Banque Luxembourg S.A., 50 avenue J.F. Kennedy à Luxembourg, le 30 décembre 2008 à 15 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination de KPMG Audit en qualité de réviseur d'entreprises de la Société en remplacement de Deloitte S.A.
2. Divers

Aucun quorum de présence n'est exigé pour cette assemblée et les résolutions sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008152206/755/21.

B2 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.215.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement qui se tiendra vendredi, le 2 janvier 2009 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Démission de l'administrateur et du président du conseil d'administration, M. Cornelius Martin BECHTEL, et décharge.
2. Démission de l'administrateur, M. Sinan SAR, et décharge.

3. Nomination de M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
4. Nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008152204/29/22.

Gryon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 68.275.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 31 décembre 2008 à 10.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^e étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2007 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Démission de Messieurs Jean-Yves Nicolas, Marc Koeune, Sébastien Gravière et Michaël Zianveni de leurs mandats d'administrateur et de la société CEDERLUX-SERVICES S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes.
8. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008151215/693/24.

Fund-Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 133.040.

Der Verwaltungsrat der SICAV möchte hiermit die Mitteilung an die Aktionäre vom 3. Dezember 2008 widerrufen und durch folgende Einladung der Aktionäre zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der SICAV "FUND-MARKET FUND" die am 29. Dezember 2008 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet, ersetzen.

Tagesordnung:

1. Namensänderung der SICAV in " BL FUND SELECTION "
2. Neuernennung des Verwaltungsrats der SICAV
3. Änderung der Amtssprache (von Deutsch auf Französisch)
4. Anpassung der Satzung.

Diese Änderungen sollten mit Wirkung zum 30. Dezember 2008 in Kraft treten.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50% und werden mit einer Mehrheit von 2/3 der Stimmen, welche eingegangen sind, gefaßt. Vollmachten sind am Hauptsitz der SICAV erhältlich.

Der Textentwurf der Satzung steht der Aktionäre zur Einsichtnahme am Sitz der SICAV zur Verfügung.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008152207/755/22.

Société Européenne de Services et de Courtage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 86.213.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 31 décembre 2008 à 11.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^e étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2007 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Démission de Messieurs Jean-Yves Nicolas, Marc Koeune, Sébastien Gravière et Michaël Zianveni de leurs mandats d'administrateur et de la société CEDERLUX-SERVICES S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes.
8. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008151198/693/24.

Mercure International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.071.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Thursday, December 22, 2008 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and reports of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 30, 2006 and as of December 30, 2007.
3. Appropriation of results as of December 30, 2006 and as of December 30, 2007.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandate during the related fiscal years.
5. Resignation of the public limited company MONTEREY SERVICES S.A. as director and discharge.
6. Resignation of the public limited company EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. as director and discharge.
7. Resignation of the private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. as director and discharge.
8. Appointment of Mr. Gérard BIRCHEN, company director, born in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 13, 1961, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2011.
9. Appointment of Mr. Hugo FROMENT, company director, born in Laxou (France), on February 22, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2011.
10. Appointment of Mr. Sébastien ANDRE, company director, born in Metz (France), on October 29, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2011.
11. Sundry.

The board of directors.

Référence de publication: 2008148764/29/30.

Parnuk S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 35.817.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du 29 décembre 2008 à 14.30 heures en l'Etude de Maître Joseph ELVINGER, 15, Côte d'Eich,
L-1450 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge donnée aux administrateurs;
4. Divers.

Les procurations devront être déposées au siège social au plus tard le 22 décembre 2008.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008146319/792/17.

Realpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 82.747.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 29 décembre 2008 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de
l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915,
2. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008146322/788/15.

UBS (Lux) Structured Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.286.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag, den 22. Dezember 2008, um 10:00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. August 2008.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 15. Dezember 2008, spätestens 16:00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008148757/755/25.

Prestige Investors Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.022.

The Shareholders of the Company are invited to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on 23 December 2008, at 11.00 am at the Company's registered office located at 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) with the following

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results for the financial year ended on 30 June 2004, 30 June 2005, 30 June 2006 and 30 June 2007;
3. Discharge to the members of the Board of Directors and to the Statutory Auditor;
4. Ratification of a resolution of the Board of Directors dated 13 March 2007;
5. Statutory Elections;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum for the Ordinary General Meeting is required and that all decisions will be taken at the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to attend or to be represented by a proxy at the Ordinary General Meeting, the Shareholders are requested to deposit their shares or a blocking certificate, issued by a bank which will certify the effective ownership, and, if need be, the related proxy, at the registered office of the Company three business days before the holding of the Ordinary General Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008148131/717/25.

Benares S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 22.666.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 22 décembre 2008 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2008.
3. Affectation des résultats au 31 mars 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Cornelius Martin BECHTEL de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
6. Nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008148766/29/21.

Motor Development International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 38.747.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 décembre 2008 à 9.45 heures au siège de la société à Luxembourg, 17, rue des Bains.

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes concernant l'exercice 2007
- Approbation des comptes annuels
- Affectation des résultats
- Décharge aux organes sociaux
- Divers.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.*Pour le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008147971/535/17.

UBS (Lux) Exposure Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.032.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag, 22. Dezember 2008, um 10:00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. August 2008.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 15. Dezember 2008, spätestens 16:00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008148759/755/25.

BN & Partner Systematic Return, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen BN & Partner Systematic Return wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fonds gilt das allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 10. November 2008 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung am 12. Dezember 2008 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, 10. November 2008.
Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2008145841/1346/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06512. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Malinois Club Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1354 Luxembourg, 17, allée du Carmel.

R.C.S. Luxembourg F 93.

Der Malinois Club Luxembourg F93 ändert Art. 2.

Der Sitz des Vereins ist in Luxembourg, 17, allée du Carmel, L-1354 Luxembourg.

Signature

Präsidentin

Référence de publication: 2008150676/2095/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02304. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Alpha-Invest, Fonds Commun de Placement.

Mitteilung an die Anteilhaber des Alpha-Invest

Die Union Investment Luxembourg S.A. hat in ihrer Eigenschaft als Verwaltungs-gesellschaft des Alpha-Invest, einem Investmentfonds gemäß Teil II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002, mit Wirkung zum 12. Dezember 2008 beschlossen, diesen Fonds bis spätestens zum 15. Januar 2009 zu liquidieren.

Luxemburg, im Dezember 2008.

Der Verwaltungsrat der Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2008152202/755/10.

EFG Multi-Manager Fund, Fonds Commun de Placement.

With regard to the above mentioned position that we hold on your behalf we are writing to inform you that the Directors of EFG Multi-Manager Fund have obtained the approval of the CSSF to amalgamate the EFG Multi-Manager Fund - EFG North American Sub-Fund with the American Values Sub-Fund a compartment within EFG Fund on 30th October 2008 and have submitted their intent to the Swiss FBC.

Please contact Mauro Boaretto at +41 22 918 7686 (or by e-mail at mauro.boaretto@efgbank.com if you have any questions regarding this communication.

The Board.

Référence de publication: 2008151893/1210/11.

Intercom SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4950 Bascharage, 260, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.622.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 4 décembre 2008, le tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société Intercom S.A.R.L., avec siège social, 260, avenue de Luxembourg, L-4950 Bascharage.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge, et liquidateur Me Elie Raimond, avocat demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Elie Raimond

Le liquidateur

Référence de publication: 2008151618/9646/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03434. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.182.

Der Verwaltungsrat der Allianz Global Investors Fund SICAV hat beschlossen, den Teilfonds Allianz RCM Global Small Cap mit Wirkung zum 30. April 2009 zu schliessen.

Senningerberg, Dezember 2008.

Im Auftrag des Verwaltungsrats

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2008152205/755/11.

Deka-WorldGarant 11/2008, Fonds Commun de Placement.

Die Deka International S.A., Luxemburg, als Verwaltungsgesellschaft des nach Teil I des luxemburgischen Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen errichteten Investmentfonds (fonds commun de placement) teilt hierdurch mit, dass der vorgenannte Investmentfonds gemäß dem Verwaltungsreglement planmäßig zum 30. November 2008 liquidiert worden ist.

Der Liquidationserlös wurde vertragsgemäß an die Anteilhaber verteilt.

Luxembourg, im Dezember 2008.

Deka International S.A.

Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2008152203/755/12.

Ranyq, Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 142.940.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la première ligne de l'en-tête de la publication des statuts de Ranyq, dans le Mémorial C n°2869 du 1^{er} décembre 2008, page 137698:

au lieu de: «Ranyq, Société à responsabilité limitée soparfi»,

lire: «Ranyd, Société Anonyme».

Référence de publication: 2008150490/5770/11.

BN & Partner Systematic Return, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen PBN & Partner Systematic Return wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611/EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Patriarch ist das allgemeine Verwaltungsreglement, das am 10. November 2008 in Kraft trat, integraler Bestandteil. Dieses Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, und der diesbezügliche Hinterlegungsvermerk wurde am 12. Dezember 2008 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des BN & Partner Systematic Return, das am 10. November 2008 in Kraft tritt und beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 10. November 2008.
Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2008145837/1346/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06513. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Silk, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 1. Oktober 2008 für den Umbrella-Fonds Silk, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im Oktober 2008.
IPConcept Fund Management S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2008126529/1239/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01756. - Reçu 74,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Greenwich Point Global Value, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des Fonds Greenwich Point Global Value, welcher von HSBC Trinkaus Investment Managers SA (B 31.630) verwaltet wird und den Bestimmungen des Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Dezember 2008.
HSBC Trinkaus Investment Managers SA
Unterschriften

Référence de publication: 2008151296/705/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09990. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Barem Equity S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.065.

Copraco S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 26.113.

Estalex Real Estate S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.551.

Leeman Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 56.055.

Midoc International Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 36.809.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements rendus en date du 20 novembre 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- société anonyme BAREM EQUITY S.A., dont le siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a été dénoncé en date du 13 janvier 2006, (N° R.C.S. B 85.065)

- société anonyme COPRACO S.A., dont le siège social à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener, a été dénoncé en date du 23 mars 2000, (N° R.C.S. B 26.113)

- société anonyme ESTALEX REAL ESTATE S.A., dont le siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 1^{er} mars 2006, (N° R.C.S. B 76.551)

- société anonyme LEEMAN INVESTMENTS S.A., dont le siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, a été dénoncé en date du 15 mars 2006, (N° R.C.S. B 56.055)

- société anonyme MIDOC INTERNATIONAL HOLDING S.A., dont le siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 6 janvier 2006, (N° R.C.S. B 36.809).

Les mêmes jugements ont nommé Juge-Commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, Premier Juge au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie MELLINGER, avocat, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, bd Kennedy.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 18 décembre 2008 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2008150562/4193/50.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02163. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02171. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02183. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02186. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02192. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

(080178368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

(080178370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

(080178374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

(080178375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

LaSalle UK Ventures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008150842/239/12.

(080177680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

BLME Umbrella Fund Sicav-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 143.188.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the seventh day of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Bank of London and The Middle East PLC, a public limited company incorporated and organised under the laws of England and Wales, duly registered under number 05897786, having its registered office at 165 Queen Victoria Street, London EC4V 4VD, United Kingdom; and

2. BLME Umbrella Fund Management S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 2, place de Metz, L-1930, Luxembourg, with registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending;

Both here represented by Olivia Tournier, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of two proxies under private seal given under private seal.

The said proxies, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they are acting, have requested the notary to state as follows the articles of association of a company which they thus wish to form (the Articles of Association).

Title I - Name - duration - purpose - registered office

Art. 1. Name. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company, hereafter issued (the Shareholders) (the Shares), a Luxembourg corporate partnership in the form of a "société en commandite par actions" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" organised as a "fonds d'investissement spécialisé" pursuant to the law of February 13, 2007 relating to specialised investment funds (the SIF Law) under the name of BLME UMBRELLA FUND SICAV-SIF (hereafter the Company).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Object. The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the SIF Law.

Art. 4. Registered office

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the general partner of the Company (hereafter the General Partner).

4.2 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title II - share capital - shares - net asset value**Art. 5. Share Capital**

5.1 The share capital of the Company shall be represented by fully paid up Shares of no par value and shall at any time be equal to the Net Asset Value of the Company as defined in Article 12 hereof. The initial share capital of the Company is set at fifty thousand United States Dollars (\$50,000) divided into the following classes of Shares:

(i) one (1) management share (the Management Share) which has been subscribed by the General Partner as unlimited shareholder (hereafter also the Unlimited Shareholder);

(ii) forty-nine (49) limited shareholder shares (the Limited Shareholder Shares) subscribed by the limited shareholders of the Company (the Limited Shareholders).

5.2 The minimum capital of the Company shall be the United States Dollars equivalent of one million two hundred fifty thousand euro (€1,250,000.-). The Company shall be required to establish this level of minimum capital within twelve months after the date on which the Company has been registered as an undertaking for collective investment on the official list of undertakings for collective investment under Luxembourg law.

Art. 6. Classes of Shares - Compartments

6.1 The General Partner may, at any time, issue different classes of Shares (each a Class or Classes as appropriate), which carry different obligations inter alia with regard to the income and profit entitlements (distribution or capitalisation Shares), redemption features, and/or fee and cost features or of the relevant investor. Those Shares shall be issued, in accordance with Article 8 hereof, on terms and conditions as shall be decided by the General Partner.

6.2 The General Partner may, at any time, establish different pools of assets, each constituting a separate compartment (each a Compartment), within the meaning of Article 71 of the SIF Law and in accordance with the offering memorandum of the Company as amended from time to time (the Offering Memorandum). Each such pool of assets shall be invested pursuant to Article 3 hereof for the exclusive benefit of the Shareholders of the relevant Compartment. Each Compartment may have different specific features (including, but not limited to, specific fee structures, permitted investments, investment restrictions and distribution policies) as the General Partner shall from time to time determine in respect of each Compartment.

6.3 The Company is one single legal entity. However, by way of derogation to Article 2093 of the Luxembourg Civil Code, the assets of one given Compartment are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Compartment. Amongst Shareholders, each Compartment is treated as a separate entity.

6.4 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Compartment shall, if not denominated in United States Dollars, be converted into United States Dollars and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Compartments.

6.5 The Company shall ensure that its consolidated accounts are prepared in United States Dollars.

Art. 7. Form of Shares

7.1 The Company shall issue Shares in registered form only.

7.2 All issued registered Shares of the Company shall be registered in the Share register which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each share.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the Share register evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

7.4 Any transfer of registered Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the Share register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Subject to the provisions of the Offering Memorandum and Articles 7 and 11 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by the General Partner or any officer of the Company or by any other person duly authorised thereto by the General Partner.

7.5 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the Share register.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Share register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Share register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

7.7 The Company recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Shares(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

7.8 The Company may decide to issue fractional Shares, up to three decimal places. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

7.9 Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer or by cheque sent to their mandated addresses in the Share register.

Art. 8. Issue of Shares

8.1 The General Partner is authorised at any time and without limitation, in accordance with this Article 8, to issue fully paid up Shares of no par value in any Class and in any Compartment, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

8.2 The General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The General Partner may also, in respect of a particular Compartment, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the Offering Memorandum.

8.3 Shares shall be issued at the Offer Price (as defined in the Offering Memorandum).

8.4 Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of the Offer Price in accordance with the relevant provisions of the Offering Memorandum. The Offer Price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the General Partner.

8.5 The General Partner may delegate to any duly authorised director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of any Shares to be issued and to deliver them.

Art. 9. Conversion of Shares

9.1 Unless otherwise decided by the General Partner in respect of a Compartment and/or for certain Classes of Shares, any Shareholder is entitled to require the conversion of whole or part of his Shares of one Class within a Compartment

into Shares of a similar Class within another Compartment or into Shares of another Class within the same or another Compartment, subject to such restrictions as to minimum holding threshold and the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the General Partner shall determine and as further set forth in the Offering Memorandum.

9.2 The Shares which have been converted into Shares of another Class shall be cancelled.

Art. 10. Redemption of Shares

10.1 Shares may be redeemed at the request of Shareholders, if permitted for each Compartment and in accordance with the terms and procedures set forth in the Offering Memorandum.

10.2 The General Partner may request the redemption of all or part of the Shares issued in respect of any Compartment under the terms and procedures set forth in the Offering Memorandum.

10.3 The General Partner shall not be bound to redeem on one single Valuation Day (as defined in the Offering Memorandum) more than 5% of the Shares in issue or deemed to be in issue and any Redemption Forms (as defined in the Offering Memorandum) delivered in respect of Shares in excess of this limit shall be held over to the next available Valuation Day on which such limit is not breached, with redemption requests being satisfied pro-rata to the Shares held by Shareholders making the redemption requests, and, in the event that the redemption request is deferred for more than one Valuation Day under the provisions of this paragraph, in the order in which they were received (in terms of the Valuation Day in relation to which the relevant redemption requests were received and pro-rated in accordance with this sub-paragraph in relation to any Shareholders making redemption requests on a single Valuation Day). In such cases, the General Partner shall forthwith notify such decision to each Shareholder which redemption request cannot be fully satisfied on the applicable Valuation Day.

10.4 Due to the Sharia'a constraints applicable to the Company, the liquidity of certain Compartments may be restricted. However, in the event that more than 5% of the Shares in issue or deemed to be in issue are carried over from one Valuation Day to the next, the Net Asset Value. If such bid basis proves inappropriate in extreme cases, the General Partner reserves the right to apply a fair value to the NAV designed to protect existing Shareholders (swing pricing). In such cases, the General Partner shall forthwith notify such decision to Shareholders.

Art. 11. Restrictions on Ownership of Shares - Defaulting Shareholders

11.1 Shares are freely transferable subject always to the limits set forth in the relevant Compartment Specifications contained in the Offering Memorandum (if any), except to (1) persons who do not qualify as Well-Informed Investors, to Non-Qualified Persons (as defined in the Offering Memorandum) or (2) any person whose acquisition or holding of Shares would cause the Company or the Shareholders as a whole to suffer any tax, fiscal, legal, regulatory, pecuniary or material administrative disadvantage which it or they would not otherwise have suffered.

11.2 Any proposed transfer of Shares in the Company must be effected using the appropriate form as prescribed in the Offering Memorandum.

Art. 12. Calculation of the Net Asset Value

12.1 The net asset value per Share of each Class within the relevant Compartment (the Net Asset Value) results from dividing the total net assets of the Company attributable to each Class of Shares within such Compartment, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, on such Valuation Day (as further defined in the Offering Memorandum), by the number of Shares in the relevant Class within the Compartment then outstanding. The net assets of each Compartment are equal to the difference between the asset value of the Compartment and its liabilities. The Net Asset Value is calculated in the base currency of the relevant Compartment and may be expressed in such other currencies as the General Partner may decide.

12.2 The total net assets of the Company are expressed in United States Dollars and correspond to the sum of the net assets of all Compartments of the Company.

12.3 The assets of the Company shall include (to the extent that the same are Sharia'a compliant):

- all cash in hand and accounts receivable;
- all securities, shares, Islamic investment products (including Sukuk, Murabaha, Ijara and Wakala (as such terms are defined in the Offering Memorandum)), money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off and insofar the Company shall be reimbursed for the same.
- the liquidating value of all Sharia'a compliant forward contracts; and
- all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.

12.4 The value of such assets shall be determined as follows:

(i) The value of any cash in hand and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and other such income declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the

same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(ii) The value of assets, which are listed or dealt in on any stock exchange, is based on the last available price on the stock exchange, which is normally the principal market for such assets.

(iii) The value of assets dealt in on any other Regulated Market is based on their last available price.

(iv) The liquidating value of Sharia'a compliant investment products which are not traded on exchanges or on any other Regulated Market shall be such value as the General Partner may deem fair and reasonable.

(v) Units or shares of open-ended underlying funds will be valued at their last determined and available net asset value or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be such value as the General Partner may deem fair and reasonable.

12.5 Assets expressed in a currency other than the reference currency of the Compartment concerned respectively in United States Dollars shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

12.6 The General Partner has adopted a policy of valuing its investments at fair value.

12.7 The General Partner, in its discretion and in good faith, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

12.8 All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

12.9 If since the time of determination of the Net Asset Value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Company are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

12.10 In the absence of bad faith, negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the General Partner or by the corporate agent which the General Partner appoints for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

12.11 The liabilities of the Company shall include:

- all accounts payable;
- all accrued income;
- all accrued expenses;
- all known liabilities;
- an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles.

In determining the amount of such liabilities the General Partner shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, fees payable to its asset managers or investment advisors (if any), including performance related fees, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to its Sharia'a Supervisory Board (as defined below), accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, administrative, corporate, registrar and transfer agents, any paying agent, any distributors and permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the General Partner and its reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing the Offering Memorandum, further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the Net Asset Value and any information relating to the estimated value of the Company, the cost of printing certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding Shareholders', and board meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, bank charges and brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount on a prorata basis for yearly or other periods.

12.12 The assets and liabilities of different Compartments or different Classes shall be allocated as follows:

- the proceeds to be received from the issue of Shares of a Compartment shall be applied in the books of the Company to the relevant Compartment;

- where an asset is derived from another asset, such derived asset shall be applied in the books of the Company to the same Compartment as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Compartment;

- where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with an asset of a particular Compartment, such liability shall be allocated to the relevant Compartment;

- upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on Shares of any Compartment, the assets of such Compartment shall be reduced by the amount of such dividends; and

- in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability shall be allocated to all the Compartments pro rata to the Net Asset Value of the relevant Compartment or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith.

12.13 For the purposes of the Net Asset Value computation:

- Shares of the Company to be redeemed under Article 10 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the relevant valuation time and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

- Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the valuation time, and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

- all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the Net Asset Value for the relevant Compartment is calculated shall be valued on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner

Where on any valuation time the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

- provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation time, then its value shall be estimated by the General Partner.

Art. 13. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share and of the Issue, Redemption and Conversion of Shares

13.1 The Net Asset Value of each Compartment shall be calculated to two decimal places.

13.2 The Net Asset Value of Shares and the price for the issue, redemption and conversion of the Shares of all Compartments shall be calculated from time to time by the General Partner or any agent appointed thereto by the General Partner, at the frequency as determined in the Offering Memorandum with respect to each Compartment but at least once per year.

13.3 The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued; the General Partner may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in Article 8 and/or elsewhere in these Articles of Association and/or in the Offering Memorandum.

13.4 The Company may suspend the determination of the Net Asset Value and the issue, redemption and conversion of Shares of any Compartment:

(a) during any period of turbulence when any of the principal stock exchanges or other markets on which a portion of the investments of the Company attributable to such Compartment is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended or when there is otherwise insufficient liquidity in the markets;

(b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such Compartment would be impracticable;

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Compartment or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Compartment;

(d) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to any Compartment cannot promptly or accurately be ascertained (including the suspension of the calculation of the net asset value of an underlying undertaking for collective investment);

(e) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of such Compartment or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition, of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange; or

(f) upon the publication of a notice convening a general meeting of the Shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the Company or a Compartment.

No Shares shall be issued or redeemed during such a suspension. Where possible all reasonable steps will be taken to bring any period of suspension to an end as soon as possible.

Title III - Administration

Art. 14. Management

14.1 The Company shall be managed by the General Partner who shall be the Unlimited Shareholder (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The Limited Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in general meetings and shall be liable to the extent of their commitments made to the Company.

14.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the law or by these Articles of Association to the general meeting of Shareholders, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Company.

14.3 The General Partner may not be removed from its capacity as manager of the Company, except as otherwise expressly provided for by the law and by these Articles of Association, in any other event except for fraud, gross negligence or wilful misconduct. In such case, the General Partner will be replaced by a resolution of the Shareholders taken by a majority of 75 per cent of the votes cast where at least 50 per cent of the voting rights are represented.

14.4 Upon the removal of the General Partner, a new manager of the Company shall be appointed by the Shareholders in a general meeting with the majority requirements set out in Article 14.3 above, which shall substitute the General Partner as manager of the Company by the accomplishment of any relevant and appropriate formalities, and which shall assume the General Partner's obligations as manager of the Company.

14.5 The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company as required for the operation and management of the Company, provided however that the Limited Shareholders in their capacity as Shareholders may not act on behalf of the Company without risking their limited liability status. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

Art. 15. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 16. Delegation of Powers

16.1 The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company or any Compartment. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Association, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

16.2 The General Partner may create from time to time one or several committees composed of General Partner members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 17. Investment Policies and Restrictions

17.1 The General Partner, based upon the principle of risk diversification and in accordance with the Offering Memorandum, has the power to determine the investment policies and strategies of each Compartment of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations.

17.2 The Company may employ for each Compartment, subject to the approval of the Sharia'a Supervisory Board, techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments in the context of its investment policy or for the purpose of efficient portfolio management, within the limits set forth in the Offering Memorandum.

Art. 18. Conflict of Interests

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm, with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.2 In the event that any manager or officer of the General Partner may have in any transaction of the Company an interest different to the interests of the Company, such manager or officer shall make known to the General Partner

such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

18.3 The term "conflict of interests", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the Initiator, the Asset Managers, the Custodian (as such terms are defined in the Offering Memorandum) as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner at its discretion.

Art. 19. Indemnification

19.1 The Company may (but shall not be obliged to) indemnify any General Partner or committee member and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer or committee member of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

19.2 The General Partner may decide that expenses effectively incurred by any General Partner or committee member in accordance with this Article may be advanced to the indemnified officer, provided that this officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

19.3 The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled.

Art. 20. Auditor

20.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company.

20.2 The auditor shall fulfil the duties prescribed by the SIF Law.

Art. 21. Sharia'a Supervisory Board

21.1 The general meeting of Shareholders shall appoint a Sharia'a supervisory board (the "Sharia'a Supervisory Board") to ensure (1) that the Company is run in a manner that is Sharia'a compliant; (2) the Sharia'a compatibility of the investments made by the Company through each Compartment; and (3) recommendations on purification in accordance with the principles of the Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions. The Sharia'a Supervisory Board shall be remunerated by the Company and must consist of a minimum of two suitably qualified persons. Although the Sharia'a Supervisory Board will make recommendations on purification, the Company will not purify its profits.

21.2 The Sharia'a Supervisory Board shall undertake an annual audit of the Company to ensure that it remains Sharia'a compliant.

Title IV - General meetings

Art. 22. Powers

22.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Except as otherwise provided for by the law, it may only resolve on any item only with the consent of the Unlimited Shareholder.

22.2 Except as otherwise provided in these Articles of Association, the notices and quorum rules required by the law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings.

22.3 Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

22.4 Except as otherwise required by the law or by these Articles of Association, resolutions at a general meeting will be passed by a simple majority of those present or represented, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the Unlimited Shareholder. However, resolutions relating to inter alia the amendment of these Articles of Association are to be passed by a majority of 75 per cent. of the votes cast where at least 50 per cent. of the voting rights is represented.

22.5 In the event that the general meeting is convened to resolve upon the change of the General Partner or the execution of any agreement between the Company and the General Partner, the General Partner shall have no right to vote and shall only be entitled to inform the Shareholders' meeting of its opinion on the relevant resolution.

Art. 23. Annual General Meetings of Shareholders

23.1 The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of meeting, on the second Thursday of the month of June in each year at 11.00 a.m. (Luxembourg time). If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day (as defined in the Offering Memorandum).

23.2 The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances beyond the scope of the Company's or of its Shareholders' control will so require.

Art. 24. Other General Meetings of Shareholders

24.1 The General Partner may convene other general meetings of Shareholders and Shareholders representing one tenth of the Share capital may also request the General Partner to call a general meeting of Shareholders. Such other general meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of the meeting.

Art. 25. Procedure

25.1 The general meetings of Shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight calendar days prior to the meeting. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

25.2 Notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

25.3 The General Partner may determine all other conditions, which must be fulfilled by the Shareholders in order to attend a general meeting of Shareholders.

25.4 All meetings shall be chaired by the General Partner or by any person designated by the General Partner.

25.5 The chairman of such meeting of Shareholders shall designate a secretary who may be instructed to keep the minutes of the meeting of the general meeting of Shareholders as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the chairman.

Art. 26. Vote

26.1 The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

26.2 Each Share in whatever Compartment is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Association. Only full Shares are entitled to vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder.

26.3 Any resolution of the general meeting of Shareholders affecting the rights of the holders of Shares of any Compartment vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other Compartment(s), shall be subject in respect of each Compartment to such quorums and majority requirements described in Article 34 hereof.

Art. 27. General Meetings of Compartment(s)

27.1 The Shareholders of any Compartment may hold, at any time, general meetings of Shareholders of the relevant Compartment to decide on any matter, which relate exclusively to such Compartment.

27.2 The provisions of the Articles 25, paragraphs 1, 2 and 3 as well as Article 26, paragraphs 1 and 2 shall apply to such general meetings of Shareholders. Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Compartment are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Art. 28. Term, Liquidation and Merger of Compartments

28.1 The Compartments may be created for any undetermined period or for a fixed period as provided for in the Offering Memorandum. In case a Compartment is created for a fixed period, it will terminate automatically on its maturity date provided for in the Offering Memorandum.

28.2 The General Partner may decide to liquidate one Compartment if the net assets of such Compartment have decreased to, or have not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment to be operated in an economically efficient manner or if a change in the economic or political situation relating to the Compartment concerned would justify such liquidation. Any Shareholder will be notified by the Company of any decision to liquidate the relevant Compartment prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations.

28.3 Compartments which are being liquidated are not subject to a redemption charge. Assets which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the Compartment concerned will be deposited with the custodian of the Company for a period of six months after the end of the liquidation. After such time, the assets will be deposited with the "Caisse de Consignation" on behalf of their beneficiaries.

28.4 The General Partner may decide to terminate one Compartment and contribute its assets into another Compartment or into another collective investment scheme. The General Partner may resolve to amalgamate two or more Compartments if it believes that such a course of action is in the best interests of the Shareholders of the relevant Compartments. Affected Shareholders will be notified any such decision and relevant information in relation to the new Compartment. Notice will be provided at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request that their Shares be redeemed before the amalgamation is completed without redemption charge.

28.5 Where assets are to be contributed to another collective investment undertaking, the amalgamation will be binding only on Shareholders in the relevant Compartment who will expressly consent to the amalgamation. Where the General

Partner does not have the authority to do so or where the General Partner determines that the decision should be put to the Shareholders for their approval, the decision to liquidate or to merge a Compartment may instead be taken at a meeting of Shareholders of the relevant Compartment. At the relevant meeting of Shareholders in the Compartment, no quorum will be required and any decision to liquidate or merge must be approved by Limited Shareholders holding at least a simple majority of the Shares present or represented. Shareholders will be notified by the Company of any resolution to proceed with liquidation or amalgamation at least one month before the effective date of the liquidation or amalgamation of the Compartment in order to enable Shareholders to request redemption or conversion of their Shares before the liquidation or amalgamation of the Compartment takes place.

Art. 29 Consolidation/Splitting. The General Partner may consolidate or split the Shares of a Compartment. A consolidation or split may also be resolved by a general meeting of Shareholders of the Compartment concerned deciding, without any quorum requirements, at the simple majority of the Shares present or represented.

Title V - Accounting year - distributions

Art. 30. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence each year on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 31. Distributions

31.1 Distributions shall be paid in accordance with the order of payments set forth in the Offering Memorandum and more in particular as set forth in respect of each Compartment. The general meeting of Shareholders in respect of each Compartment, within the limits provided by law, shall determine how the profits, if any, of the Company shall be treated, and from time to time may declare dividends, provided, however, that the capital of the Company does not fall below the prescribed minimum capital.

31.2 The General Partner may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Offering Memorandum and, more in particular, as set forth in respect of a given Compartment.

31.3 Distributions shall be paid in United States Dollars or in the Reference Currency of a Compartment (as set out in the Offering Memorandum) and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

31.4 No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

31.5 A dividend declared but not paid on a Share cannot be claimed by the holder of such Share after a period of five years from the notice given thereof, unless the General Partner has waived or extended such period in respect of all Shares, and shall otherwise revert after expiry of the period to the relevant Compartment of the Company. The General Partner shall have power from time to time to take all steps necessary and to authorise such action on behalf of the Company to perfect such reversion.

31.6 Dividends may only be declared and paid in accordance with the provisions of this Article with respect to distribution Shares and no dividends will be declared and paid with respect to capitalisation Shares, if any.

Art. 32. Custodian

32.1 To the extent required by law, the Company shall enter into a custodian agreement with a banking or savings institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector (hereafter the Custodian).

32.2 The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the SIF Law.

32.3 If the Custodian wishes to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor custodian within six months of such retirement. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in to act in its place.

Art. 33. Dissolution

33.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 34 hereof.

33.2 Whenever the share capital falls below two thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the General Partner. The general meeting of Shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares present and represented at the meeting.

33.3 The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting of Shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of the Shareholders holding one fourth of the Shares represented at the meeting.

33.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the discovery that the net assets of the Company have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be.

33.5 In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The operations of liquidation will be carried out pursuant to applicable law.

33.6 The net proceeds of liquidation corresponding to each Compartment shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares of Compartment in proportion to their holding in such Compartment(s).

33.7 Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the "Caisse de Consignation" on behalf of the persons entitled thereto.

Art. 34. Amendments to the Articles of Association. These Articles of Association may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum requirements provided by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, subject to the prior confirmation by the Sharia'a Supervisory Board that, in their opinion, the proposed amendment is Sharia'a compliant. Any such amendment shall not be effective until such time as the Sharia'a Supervisory Board has confirmed that, in their opinion, the proposed amendment is Sharia'a compliant.

Art. 35. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing person or Shareholder also include corporations, companies, associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

Art. 36. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies and the SIF Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory dispositions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and will end on December 31, 2009.
2. By derogation to Article 23.1 of the above Articles of Association, the first annual general meeting of Shareholders will be held on April 8, 2010.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed for fifty (50) Shares as follows:

- 1) BLME Umbrella Fund Management S.à r.l., prenamed, 1 Management Share and 1 Limited Shareholder Share
- 2) Bank of London and The Middle East PLC, prenamed, 48 Limited Shareholder Shares

TOTAL: 50 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of fifty thousand United States Dollars (\$50,000) is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 8,000.- (eight thousand euro).

General meeting of the shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting has passed the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company is at 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg.

Second resolution

Has been appointed as auditor of the Company:

PRICEWATERHOUSECOOPERS, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

The term of office will expire at the annual general meeting of the Shareholders approving the accounts as of December 31, 2009.

Third resolution

Have been appointed as members as the Sharia'a Supervisory Board the following two persons:

- Sheikh Dr. Abdulaziz Al-Qassar (Chairman), who is currently the Professor of Islamic Studies in the Faculty of Sharia'a and is member of various Sharia'a advisory committees in the Middle East and the UK;
- Sheikh Dr. Esam Khalaf Al-Enazi, who is currently the Sharia'a Control Unit Manager at Investment Dar and an associate professor at Kuwait University, Faculty of Sharia'a and Islamic Studies

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said appearing parties signed together with Us, the notary, this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille huit, le sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Bank of London and The Middle East PLC, une société anonyme constituée et existante selon le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, dûment immatriculée sous le numéro 05897786, ayant son siège social à 156 Queen Victoria Street, Londres EC4V 4DD, Royaume-Uni; et

2. BLME Umbrella Fund Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, place de Metz, L-1930, Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Toutes deux ici représentées par Olivia Tournier, Avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, signées par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour Les formalités de l'enregistrement.

Ces parties comparantes, ès-qualités en vertu desquelles elles agissent, ont requis le notaire d'acter comme suit les statuts d'une société qu'elles envisagent ainsi de créer (les Statuts).

Titre 1^{er} - Dénomination - durée - objet - siège social

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires des actions de la Société, ci-après émises (les Actionnaires) (les Actions), une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi FIS) sous la dénomination de BLME UMBRELLA FUND SICAV-SIF (ci après la Société).

Art. 2. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La Société peut prendre toutes les mesures et entreprendre toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social au sens le plus large autorisé par la Loi FIS.

Art. 4. Siège social

4.1 Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant de la Société (ci-après le Gérant).

4.2 Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège avec des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Titre II - Capital social - actions - valeur nette d'inventaire**Art. 5. Capital social**

5.1 Le capital de la Société sera représenté par des Actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la Valeur Nette d'Inventaire de la Société telle que définie à l'article 12 des présents Statuts. Le capital initial de la Société est fixé à cinquante mille dollars américains (\$ 50.000) divisé en classes d'Actions suivantes:

(i) une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) souscrite par le Gérant en tant qu'actionnaire commandité (ci-après aussi l'Actionnaire Commandité); et

(ii) quarante-neuf (49) actions de commanditaires (les Actions de Commanditaires) souscrites par les actionnaires commanditaires de la Société (les Actionnaires Commanditaires).

5.2 Le montant minimum du capital de la Société sera l'équivalent en dollars américains d'un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000). La Société devra atteindre ce capital minimum dans un délai de douze mois après la date à laquelle la Société a été agréée en tant qu'organisme de placement collectif sur la liste officielle des organismes de placement collectif conformément à la loi luxembourgeoise.

Art. 6. Classes d'Actions - Compartiments

6.1 Le Gérant peut, à tout moment, émettre des classes d'Actions différentes (chacune une Classe ou des Classes, selon le cas) portant des obligations différentes entre autres en ce qui concerne le droit aux revenus et bénéfices (Actions de distribution ou de capitalisation), caractéristiques de rachat et/ou de frais et coûts, ou de l'investisseur concerné. Ces Actions seront émises, conformément à l'Article 8 des présentes, selon les conditions et modalités telles que décidées par le Gérant.

6.2 Le Gérant peut établir à tout moment différentes classes d'actifs constituant chacune un compartiment séparé (chacun un Compartiment), selon la signification de l'Article 71 de la Loi FIS et conformément au prospectus de la Société

tel que modifié ponctuellement (le Prospectus). Chaque classe d'actifs sera investie à l'avantage exclusif des Actionnaires du Compartiment concerné conformément à l'Article 3 des présentes. Chaque Compartiment peut, par décision ponctuelle de l'Actionnaire Commandité concernant chaque Compartiment avoir des caractéristiques différentes (en ce compris, mais non limité à, des structures de frais spécifiques, investissements autorisés, restrictions d'investissement et politiques d'investissement).

6.3 La Société constitue une entité juridique unique. Cependant, par dérogation à l'Article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les actifs d'un Compartiment donné couvriront uniquement les dettes, obligations et engagements attribuables à ce Compartiment. En ce qui concerne les relations entre Actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité séparée.

6.4 Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Compartiment s'ils ne sont pas exprimés en dollars américains, seront convertis en dollars américains et le capital sera égal au total des actifs nets de tous les Compartiments.

6.5 La Société s'assurera que ses comptes consolidés sont exprimés en dollars américains.

Art. 7. Forme des Actions

7.1 La Société pourra émettre uniquement des Actions nominatives.

7.2 Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre renseignera le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chaque Action.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires établit son droit de propriété sur ces Actions nominatives. La Société n'émettra pas normalement de certificats pour cette inscription au registre mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite relative à sa participation.

7.4 Toute cession d'Actions nominatives s'effectuera par une déclaration de transfert écrite à porter au registre des Actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes agréées pour agir à cet effet. Sous réserve des dispositions du Prospectus et des Articles 7 et 11 des présents Statuts, toute cession d'Actions nominatives sera inscrite au registre des Actionnaires; cette inscription sera signée par le Gérant ou tout fondé de pouvoir de la Société ou par une toute autre personne dûment autorisée à cet effet par le Gérant.

7.5 Les Actionnaires autorisés à recevoir des Actions nominatives fourniront à la Société une adresse à laquelle tous les avis et communications peuvent être envoyés. Cette adresse sera inscrite à son tour dans le registre des Actionnaires.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite à cet effet selon autorisation de la Société au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société, ou à telle autre adresse inscrite par la Société de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse portée au registre des Actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à toute autre adresse fixée ponctuellement par la Société.

7.7 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est contestée, toutes les personnes invoquant un droit sur cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard de la Société. La non désignation d'un tel mandataire impliquera la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s). Qui plus est, en cas d'Actionnaires indivis, la Société se réserve le droit discrétionnaire de payer tous produits de rachat, distributions ou autres paiements uniquement au premier détenteur enregistré qu'elle considère comme le représentant de tous les détenteurs indivis, ou à tous les Actionnaires indivis ensemble.

7.8 La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à trois décimales. Ces fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de vote mais donneront droit à participer aux actifs nets attribuables à la Classe d'Actions concernée de manière proportionnelle.

7.9 Les paiements de dividendes, le cas échéant, seront faits aux Actionnaires par virement bancaire ou par chèque envoyé à l'adresse indiquée dans le registre des Actionnaires.

Art. 8. Emission des Actions

8.1 Le Gérant est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation, en accord avec cet Article 8, un nombre illimité d'Actions sans valeur nominale entièrement libérées dans toute classe ou Compartiment, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre.

8.2 Le Gérant peut imposer des conditions à l'émission d'Actions (en ce compris sans limitation l'exécution de ces documents de souscription et la délivrance de toutes informations que le Gérant estimera pertinentes) et pourra fixer un montant minimum de souscription. Le Gérant peut également, concernant un Compartiment spécifique, imposer un droit de souscription et a le droit d'y renoncer totalement ou partiellement. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le Prospectus.

8.3 Les Actions seront émises au prix d'émission (" Prix d'Emission ") (" Offer Price " (tel que défini dans le Prospectus).

8.4 Les Actions seront attribuées uniquement sur base de l'acceptation de la souscription et du paiement du Prix d'Emission conformément aux dispositions concernées du Prospectus. Le Prix d'Emission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera effectué selon les conditions et endéans les délais déterminés par Gérant

8.5 Le Gérant peut déléguer à tout administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir ou tout autre mandataire dûment agréé à cet effet le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix des Actions à émettre et à délivrer.

Art. 9. Conversion des Actions

9.1 Sauf décision contraire du Gérant concernant un Compartiment et/ou certaines Classes d'Actions, tout Actionnaire est en droit d'exiger la conversion de toutes ou partie de ses Actions d'une Classe à l'intérieur d'un Compartiment en Actions de la même Classe à l'intérieur d'un autre Compartiment ou en Actions d'une autre Classe au sein du même Compartiment ou au sein d'un Compartiment différent, sous réserve des restrictions relatives au seuil minimum de détention et aux modalités, aux conditions et au paiement de ces frais et commissions tels que déterminés par Gérant et décrits plus amplement dans le Prospectus.

9.2 Les Actions qui ont été converties en Actions d'une autre Classe seront annulées.

Art. 10. Rachat des Actions

10.1 Tout Actionnaire peut demander le rachat des Actions, si toutefois cela est autorisé pour chaque Compartiment et selon les modalités et procédures exposées dans le Prospectus.

10.2 Le Gérant peut demander le rachat de tout ou partie des Actions émises par Compartiment selon les modalités et procédures exposées dans le Prospectus.

10.3 Le Gérant n'est pas tenu de racheter le même jour d'évaluation ("Valuation Day" tel que défini dans le Prospectus) plus de 5% des Actions émises ou à émettre et tous formulaires de rachat ("Redemption Forms" tels que définis dans le Prospectus) délivrés pour des Actions au-delà de ce seuil seront conservés jusqu'au jour d'évaluation disponible suivant au cours duquel ce seuil n'est pas dépassé, avec les demandes de rachat satisfaites au prorata des Actions détenues par les Actionnaires effectuant ces demandes de rachat et, dans le cas où une demande de rachat est reportée au-delà d'un jour d'évaluation conformément aux dispositions de ce paragraphe, et dans l'ordre dans lequel elle ont été reçues (en termes de jour d'évaluation pour lequel elles sont reçues et traités au prorata conformément à ce sous-paragraphe en rapport avec tous Actionnaires ayant fait des demandes de rachat un même jour d'évaluation). Dans ces cas le Gérant notifiera immédiatement cette décision à chaque Actionnaire dont la demande de rachat ne peut pas être pleinement satisfaite lors du jour d'évaluation applicable.

10.4 En raison des contraintes liées à la Sharia'a applicable à la Société, la liquidité de certains Compartiments peut être restreinte. Cependant, dans le cas où plus de 5% des Actions émises ou à émettre sont reportées d'un jour d'évaluation à un autre, la Valeur Nette d'Inventaire sera sur la base d'une offre. Si cette base d'Offre s'avère inappropriée dans des cas extrêmes, le Gérant se réserve le droit d'appliquer une valeur juste à la Valeur Nette d'Inventaire afin de protéger les Actionnaires existants ("swing pricing"). Dans ces cas le Gérant notifiera immédiatement cette décision aux Actionnaires.

Art. 11. Restrictions à la propriété des Actions - Actionnaires en défaut

11.1 Les Actions sont librement cessibles toujours dans les limites prévues par les caractéristiques du Compartiment concerné ("Compartiment Specifications" dans le Prospectus) (le cas échéant) sauf (1) aux personnes qui ne qualifient comme Investisseurs Avertis, aux Personnes Non-Qualifiées ("Non-Qualified Persons" dans le Prospectus) ou, (2) toute personne dont l'acquisition ou la détention d'Actions pourrait causer à la Société ou aux Actionnaires en général un désavantage fiscal, légal, réglementaire pécuniaire ou administratif important dont elle ou ils n'auraient pas souffert autrement.

11.2 Tout projet de cession d'Actions de la Société doit être effectué en utilisant le document approprié tel que prescrit dans le Prospectus.

Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

12.1 La valeur nette d'inventaire par Action de chaque Classe d'Actions dans chaque Compartiment concerné (la Valeur Nette d'Inventaire) sera calculée en divisant la totalité des actifs nets de la Société correspondant à chaque Classe d'Action dans le Compartiment concerné, constituée par la valeur de la part des actifs de cette Classe déduction faite des éléments de passif attribuables à cette Classe, au Jour d'Evaluation ("Valuation Day" (telle que plus amplement décrite dans le Prospectus), par le nombre total d'Actions de cette Classe concernée dans ce Compartiment en circulation à ce moment. Les actifs nets de chaque Compartiment sont égaux à la différence entre la valeur de l'actif du Compartiment et de ses dettes. La Valeur Nette d'Inventaire est calculée dans la devise de référence du Compartiment concerné et peut être exprimée dans toute autre devise au choix du Gérant.

12.2 Le total des actifs nets de la Société est exprimé en dollars américains et correspond à la somme des actifs nets de tous les Compartiments de la Société.

12.3 Les actifs de la Société comprennent (pour autant qu'ils soient conformes à la Sharia):

- toutes les espèces en caisse et les créances à percevoir;

- tous les valeurs mobilières, actions, produits d'investissement islamiques (y compris Sukuk, Murabaha, Ijara et Wakala) tels que définis dans le Mémoire d'information), instruments financiers et autres actifs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés par la Société;
- tous les dividendes, en espèces ou en Actions, et les distributions reçues par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- les dépenses préliminaires de la Société, en ce compris les coûts d'émission ou de distribution des Actions de la Société, pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties et que la Société soit remboursée;
- la valeur de liquidation de tous les contrats à terme conformes à la Sharia; et
- tous les autres actifs, de quelque nature que ce soit, en ce compris les dépenses payées d'avance.

12.4 La valeur de ces actifs sera déterminée de la manière suivante:

- (i) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des dépenses payées d'avance, des dividendes en numéraire et des autres revenus déclarés ou courus tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés correspondra au montant intégral de ces actifs à moins qu'il ne s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou obtenue intégralement; auquel cas, la valeur de ces actifs sera déterminée par application d'une remise estimée comme appropriée dans ce cas-ci en vue de refléter la juste valeur de ces actifs;
- (ii) La valeur des actifs qui sont listés ou échangés sur toute bourse de valeurs est basée sur le dernier prix disponible sur cette bourse de valeur, qui est normalement le marché normal pour ces actifs.
- (iii) La valeur des actifs qui échangés sur tout autre Marché Réglementé est basée sur leur dernier prix disponible.
- (iv) La valeur de liquidation des produits d'investissement qui sont conformes à la Sharia' a qui ne sont pas échangés sur des bourses ou tout autre Marché Réglementé sera la valeur que le Gérant considérera juste et raisonnable.
- (v) Les parts ou actions dans des fonds sous-jacents ouverts sont évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire déterminée et disponible ou, si ce prix n'est pas représentatif de la juste valeur marchande de ces actifs, le prix sera alors déterminé par le Gérant sur une base juste et raisonnable.

12.5 Les actifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment concerné ou en dollars américains seront convertis sur base du taux de change en vigueur au Jour d'Évaluation concerné. Si ce taux de change n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par le Gérant ou selon les procédures établies par lui.

12.6 Le Gérant a adopté une politique d'évaluation des investissements à leur juste valeur.

12.7 Le Gérant peut, à sa discrétion et de bonne foi, autoriser l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il estime que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif de la Société.

12.8 Toutes règles d'évaluation et de détermination seront interprétées et appliquées conformément aux principes comptables généralement acceptés.

12.9 Si, depuis le moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, il y a eu un changement matériel dans les cotations de marchés sur lesquels une proportion substantielle des investissements de la Société est négociée ou cotée, la Société peut, afin de garantir les intérêts de ses Actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation et procéder à une deuxième évaluation.

12.10 En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, toute décision de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire prise par le Gérant ou par le mandataire de la Société que le Gérant a désigné à cet effet, sera finale et à force exécutoire pour la Société ainsi que pour les Actionnaires actuels, anciens ou futurs.

12.11 Les engagements de la Société comprendront:

- toutes les créances exigibles;
- tous les revenus courus;
- toutes dépenses échues;
- toutes les dettes;
- une provision appropriée pour impôts futurs basés sur le capital et le revenu au jour du calcul, telle que déterminée de temps en temps par la Société, et autres réserves (le cas échéant) autorisées et approuvées par le Gérant ainsi que ce montant (le cas échéant) que l'Actionnaire Commandité pourrait considérer comme étant une indemnité au regard de toute dette éventuelle de la Société;
- toutes autres dettes de quelque nature que ce soit évaluées d'après les principes comptables généralement acceptés.

Pour l'évaluation du montant de ces dettes, le Gérant prendra en considération toutes les dépenses courantes que la Société doit supporter, qui comprendront les frais de constitution, les commissions et frais payables aux gestionnaires et conseillers d'investissement (le cas échéant), en ce compris les commissions liées à la performance, les frais, dépenses, et débours à payer aux Conseil de Surveillance Sharia' a (tel que défini ci-dessous), comptables, dépositaire et ses correspondants, domiciliaire, agent administratif, de transfert, tout agent payeur, tous distributeurs et tous représentants permanents dans les pays où la Société est enregistrée, ainsi que tout autre agent employé par la Société, la rémunération du Gérant et ses débours raisonnables, couverture d'assurance et frais de voyage raisonnables en relation avec les conseils de gérance, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et l'audit des rapports annuels de la Société, les frais encourus pour l'enregistrement et le maintien de cet enregistrement de la Société auprès de toutes agences gouverne-

mentales ou bourses de valeurs du Grand Duché de Luxembourg et dans tout autre pays, les frais de licence pour l'utilisation des divers index, des dépenses relatives à la reddition des comptes et de publication, en ce compris le coût de la préparation, de traduction, d'impression, de publicité et de distribution du Prospectus, les documents de vente explicatifs supplémentaires, rapports périodiques ou rapports d'états d'enregistrement, le coût de publication de la Valeur Nette d'Inventaire et de toute information concernant la valeur estimée de la Société, le coût d'impression des certificats représentatifs d'Actions (le cas échéant) et les coûts de tous rapports aux Actionnaires, les frais de convocation et de tenue des assemblées des Actionnaires et des conseils de gestion, tous impôts, taxes, frais gouvernementaux et assimilés, et toutes autres dépenses opérationnelles, en ce compris le coût d'achat et de vente des actifs, des frais de transaction, le coût de publication des prix d'émission et de rachat, des frais bancaires et de courtage, de frais postaux, d'assurance de téléphone et de télécopie. La Société pourra calculer les dépenses administratives et autres dépenses, si elles sont périodiques ou de nature récurrente d'après un montant estimé au prorata temporis, sur une période annuelle ou autre.

12.12 Les actifs et les dettes des différents Compartiments ou Classes seront affectés comme suit:

- les produits résultant de l'émission d'Actions d'un Compartiment seront attribués dans les livres comptables de la Société au Compartiment correspondant;

- Lorsqu'un actif découle d'un autre actif, cet actif dérivé sera attribué, dans les livres comptables de la Société, au même Compartiment auquel appartient l'actif dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment correspondant;

- lorsque la Société contracte une dette en relation avec un élément d'actif dans un Compartiment particulier ou avec une action prise en relation avec un élément d'actif d'un Compartiment particulier, cette dette sera affectée au Compartiment en question;

- à la date de détermination d'un dividende sur les Actions d'un Compartiment à toute personne bénéficiaire, les actifs de ce Compartiment seront réduits par le montant de ces dividendes; et

- au cas où un actif ou une dette de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet actif ou dette sera attribué à tous les Compartiments au prorata de leur Valeur Nette d'Inventaire respective ou de toute autre manière telle que le Gérant le déterminera de bonne foi,

12.13 Aux fins du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire:

- Les Actions de la Société qui doivent être rachetées en vertu de l'Article 10 seront considérées comme existantes et seront prises en considération jusqu'au moment immédiatement après le moment précisé par le Gérant à la date d'évaluation pertinente et jusqu'au jour où leur prix aura été payé par la Société elles seront traitées comme une dette de la Société;

- les Actions à émettre par la Société seront traitées comme émises à partir du jour précisé par le Gérant à la date d'évaluation, et à partir de ce jour et jusqu'au jour où le prix aura été reçu par conséquent par la Société, le prix sera traité comme une créance envers la Société;

- tous les investissements, toutes les liquidités, et autres actifs exprimés dans des devises autres que la devise dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment est calculée seront évalués sur base du taux de change en vigueur au Jour d'Évaluation concerné. Si ce taux de change n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par le Gérant ou selon les procédures établies par lui.

Si à un quelconque moment d'évaluation la Société s'est engagée à:

- acquérir un actif, le montant à payer en contrepartie de cet actif sera inscrit comme une dette de la Société et la valeur de l'actif à acquérir sera inscrite comme un actif de la Société;

- vendre un actif, le montant de la contrepartie à recevoir pour cet actif sera inscrit comme actif de la Société et la valeur de l'actif à livrer ne sera plus inscrite comme actif de la Société;

- à condition toutefois que si la valeur exacte ou la nature de cette contrepartie ou de cet élément d'actif n'est pas encore connue au jour de l'évaluation, sa valeur sera alors estimée par le Gérant.

Art. 13. Fréquence et Suspension temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et de l'Emission, Rachat et Conversion d'Actions

13.1 La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment sera calculée à deux décimales après la virgule.

13.2 La Valeur Nette d'Inventaire des Actions ainsi que le prix d'émission, rachat et conversion des Actions de tous les Compartiments sera calculé ponctuellement par le Gérant ou par tout mandataire nommé à cet effet par le Gérant selon la fréquence déterminée dans le Prospectus pour chacun des Compartiments mais au moins une fois par an.

13.3 Le Gérant peut imposer des restrictions relatives à la fréquence à laquelle les Actions seront émises. Le Gérant peut en particulier décider que les Actions seront émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription seulement ou selon toute autre périodicité telle que prévue à l'Article 8 ou à tout autre endroit dans les présents Statuts et/ou dans le Prospectus.

13.4 La Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des Actions de tout Compartiment si:

(a) Durant toute période de turbulence lorsque n'importe laquelle des principales bourses d'échanges ou autres marchés sur lesquels une part substantielle des investissements de la Société attribuable à ce Compartiment est cotée ou

listée est fermé pour une raison autre que des congés ordinaires, ou durant laquelle les transactions sont restreintes ou suspendues ou en cas de manque de liquidité sur les marchés;

(b) Pendant l'existence d'une situation des affaires qui constitue une urgence selon le Gérant dont il résulte que la disposition ou l'évaluation des actifs détenus par la Société attribuable à ce Compartiment serait infaisable;

(c) Durant toute suspension des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur d'un des investissements de ce Compartiment ou si le prix actuel ou les valeurs sur toute bourse de valeur ou un autre marché en rapport avec les actifs attribuable à ce Compartiment;

(d) Quand pour toute autre raison les prix des investissements détenus par la Société attribuables à ce Compartiment ne peuvent pas être déterminés sans délai et précisément (en ce compris la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire d'un organisme de placement collectif sous-jacent);

(e) lors de toute période durant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'effectuer des paiements pour le rachat d'Actions de ce Compartiment ou durant laquelle tout transfert de fonds impliqué dans la réalisation, l'acquisition d'investissement ou les paiements dus sur les rachats d'Action ne peuvent selon l'opinion du Gérant être effectués à des taux de change normaux ; ou

(f) lors de la publication d'un avis convoquant une assemblée générale des Actionnaires en vue de décider de dissoudre et liquider la Société ou un Compartiment.

Aucune Action ne peut être émise ou rachetée pendant cette suspension. Si possible, tous les efforts raisonnables seront entrepris afin de mettre fin le plus rapidement possible à toute période de suspension.

Titre III - Administration

Art. 14. Gestion

14.1 La Société sera administrée par le Gérant qui sera l'actionnaire-gérant-commandité et sera personnellement, solidairement et conjointement responsable avec la Société pour toutes les dettes qui ne peuvent être payées sur les actifs de la Société. Les Actionnaires Commanditaires devront se réfréner d'agir d'une manière ou selon une capacité autre que l'exercice de leurs droits d'Actionnaires Commanditaires dans les assemblées générales et seront responsables jusqu'à concurrence de leurs apports dans la Société.

14.2 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société, qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, en conformité avec les objectifs d'investissement et la stratégie de la Société.

14.3 Le Gérant ne peut être révoqué de ses fonctions d'administrateur de la Société, sauf disposition contraire prévue par la loi et par les présents Statuts, et en toutes circonstances sauf en cas de fraude, faute lourde ou faute intentionnelle. Dans ces cas, le Gérant sera remplacé par une résolution des Actionnaires prise à la majorité de 75 pour cent des votes exprimés avec au moins 50 pour cent des droits de vote représentés.

14.4 En cas de révocation du Gérant, un nouvel administrateur de la Société sera nommé par les Actionnaires en assemblée générale dans les conditions de majorité décrites à l'Article 14.3 ci-dessus, qui remplacera le Gérant en tant qu'administrateur de la Société par l'accomplissement de toutes formalités pertinentes et appropriées, et qui assumera les obligations de l'Actionnaire Commandité en tant qu'administrateur de la Société.

14.5 Le Gérant peut, de temps à autre, nommer des fondés de pouvoirs ou agents de la Société comme exigé pour l'opération et la gestion de la Société, sous réserve cependant que les Actionnaires Commanditaires en leur capacité d'Associés ne puissent agir au nom de la Société sans risquer de mettre en péril le caractère limité de leur responsabilité. Les fondés de pouvoir ou agents ainsi nommés se verront investis des pouvoirs et obligations que le Gérant leur confèrera.

Art. 15. Pouvoir de signature. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature unique du Gérant agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires agréés ou par les signatures individuelles ou conjointes de toute(s) autre (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant agissant en sa seule discrétion.

Art. 16. Délégation de pouvoir

16.1 Le Gérant, s'il y a lieu, peut nommer des fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires et la gestion de la Société ou d'un Compartiment. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Gérant. Les fondés de pouvoir ne sont pas nécessairement Actionnaires de la Société. Sauf disposition contraire des présents Statuts, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs qui leurs sont conférés par le Gérant. Le Gérant peut nommer en outre d'autres agents, membres ou non du Gérant et qui auront les pouvoirs fixés par le Gérant.

16.2 Le Gérant peut de temps à autre créer un ou plusieurs comités composés de membres du Gérant et/ou de personnes externes auxquelles il peut déléguer certains pouvoirs et rôles appropriés.

Art. 17. Politiques d'Investissements et Restrictions

17.1 En se basant sur le principe de diversification des risques et en accord avec le Prospectus, le Gérant a le pouvoir de déterminer quelles seront les politiques d'investissement et les stratégies pour chaque Compartiment de la Société

ainsi que la conduite et la gestion des affaires de la Société, en tenant compte des restrictions mises en place par le Gérant conformément aux lois et réglementations applicables.

17.2 La Société peut pour chacun des Compartiments, sous réserve d'approbation par le Conseil de Surveillance Sharia'a, utiliser toutes techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières, des devises et ou tous autres actifs et instruments financiers dans le cadre de sa politique d'investissement ou à titre de couverture et de gestion efficace de son portefeuille, dans les limites prévues dans le Prospectus

Art. 18. Conflits d'intérêts

18.1 Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société par le fait qu'il soient administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société. L'administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou bien avec laquelle elle est en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des points en relation avec ces contrats ou. autre affaire.

18.2 Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant aura dans quelque affaire de la Société que ce soit un intérêt opposé à celle-ci, ce dernier devra informer le Gérant de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des Actionnaires

18.3 Le terme "conflit d'intérêts" tel qu'il est utilisé au paragraphe précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts concernant toute affaire, position ou transaction impliquant l'Instigateur, le gestionnaire des Investissements, le Dépositaire, (tels que ces termes sont définis dans le Prospectus) les distributeurs ainsi que toute autre personne, société ou entité juridique que le Gérant pourra déterminer à son entière discrétion.

Art. 19. Indemnisation

19.1 La Société pourra (mais ne sera pas obligée) garantir tout gérant ou membre d'un comité, et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayant-droits, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action ou tous procès auxquels il peut être partie en sa qualité d'administrateur ou de fondé de pouvoir ou membre d'un comité de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre Société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf lorsque, en rapport avec de telles actions, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat que la personne à garantir n'a pas commis de manquement à ses devoirs

19.2 Le Gérant peut décider que les dépenses effectivement encourues par tout Gérant ou membre d'un comité conformément à cet Article pourront être avancées au fondé de pouvoir garanti, sous réserve que ce fondé de pouvoir rembourse les montants avancés s'il s'avère finalement qu'il n'a pas agi en conformité avec les standards pour lesquels une garantie était prévue.

19.3 Le droit à indemnisation précité n'exclura pas d'autres droits auxquels l'administrateur ou le fondé de pouvoir pourraient prétendre.

Art. 20. Réviseur d'entreprises

20.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la Société.

20.2 Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi.FIS

Art. 21. Conseil de Surveillance Sharia'a

21.1 L'assemblée générale des Actionnaires nommera un conseil de surveillance Sharia'a (le "Conseil de Surveillance Sharia'a") afin de s'assurer (1) que la Société est gérée conformément à la Sharia'a; (2) de la compatibilité avec la Sharia'a des investissements effectués par la Société par chaque Compartiment; et (3) des recommandations relatives à la purification en accord avec les principes AAOIFI. Le Conseil de Surveillance Sharia'a sera rémunéré par la Société et devra se composer d'un minimum de deux personnes dûment qualifiées. Bien que le Conseil de Surveillance Sharia'a fasse des recommandations sur la purification, la Société ne purifiera pas ses profits.

21.2 Le Conseil de Surveillance Sharia'a procédera à un contrôle annuel de la Société afin de s'assurer qu'elle demeure en accord avec la Sharia'a.

Titre IV - Assemblées générales

Art. 22. Pouvoirs

22.1 Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente la totalité des Actionnaires de la Société. Sauf au cas où la Loi en décide autrement, elle ne peut décider de chaque point de l'ordre du jour qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

22.2 Sauf dispositions contraires des présents Statuts, les convocations et quorums requis par la loi s'appliquent aux assemblées des Actionnaires de la Société, ainsi que ce qui concerne la conduite de ces Assemblées.

22.3 Chaque Action donne droit à un vote. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée générale annuelle en nommant une autre personne, Actionnaire ou non, comme son mandataire, par écrit en original ou par fax, câble, télégramme ou télex.

22.4 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions à l'assemblée générale sont passées à la majorité simple de ceux qui sont présents ou représentés, étant entendu que toute résolution ne sera valablement adoptée qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité. Cependant, les résolutions qui concernent, entre autres, la modification des présents Statuts doivent être passées à une majorité de 75 pour cent des votes exprimés avec 50 pour cent des droits de vote représentés.

22.5 Au cas où l'assemblée générale est convoquée pour décider du changement de Gérant ou de tout accord entre la Société et le Gérant, l'Actionnaire Commandité n'aura aucun droit de vote et ne sera autorisé qu'à informer l'assemblée des Actionnaires Commandités de son opinion quant à la résolution concernée.

Art. 23. Assemblée Générale des Actionnaires

23.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue au siège social de la Société ou à toute autre endroit spécifié dans la convocation à cette assemblée, le second jeudi du mois de juin à 11h00 (heure de Luxembourg). Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire à Luxembourg suivant.

23.2 L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si, de l'opinion définitive et absolue de l'Actionnaire Commandité, des circonstances exceptionnelles, sur lesquelles le Gérant ou les Actionnaires n'ont aucun contrôle, le requièrent.

Art. 24. Autres Assemblées des Actionnaires

24.1 L'Actionnaire Commandité peut convoquer à tout moment une autre assemblée générale des Actionnaires et les Actionnaires représentant un dixième du capital social peuvent également exiger que le Gérant convoque une assemblée générale des Actionnaires. Ces autres assemblées générales peuvent être tenues aux lieux et horaires tels que spécifiés dans les convocations respectives à l'assemblée.

Art. 25. Procédure

25.1 L'assemblée générale des Actionnaires se réunira sur convocation du Gérant par avis définissant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée au moins huit jours calendaires avant l'assemblée aux Actionnaires. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

25.2 Les Avis sont envoyés aux Actionnaires par courrier recommandé uniquement.

25.3 Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part à une assemblée générale des Actionnaires.

25.4 Toutes les assemblées seront présidées par le Gérant ou par toute personne désignée par le Gérant.

25.5 Le président de cette réunion des Actionnaires désignera un secrétaire pour la rédaction du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale des Actionnaires ainsi que l'exécution de toutes autres formalités administratives et autres tâches tel qu'instruit par le président de temps à autre.

Art. 26. Vote

26.1 Les affaires traitées lors de chaque réunion des Actionnaires seront limitées à celles indiquées dans l'ordre du jour (lequel contiendra tout les points prévus par la loi), et toutes affaires accessoires à celui-ci.

26.2 Toute Action de n'importe quel Compartiment dispose d'une voix en conformité avec la loi luxembourgeoise et les présents Statuts. Seules les Actions entières disposent du droit de vote. Tout Actionnaire pourra agir lors d'une assemblée en donnant mandat écrit à toute autre personne, laquelle n'a pas besoin d'être Actionnaire.

26.3 Toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires affectant les droits des Actionnaires d'un Compartiment par rapport aux Actionnaires d'un autre Compartiment sera soumise pour chaque Compartiment aux règles de quorum et de majorité décrites à l'Article 34.

Art. 27. Assemblées générales des Compartiments

27.1 Les Actionnaires d'un Compartiment peuvent à tout moment tenir une assemblée des Actionnaires du Compartiment concerné afin de délibérer sur des questions ayant trait uniquement à ce Compartiment.

27.2 Les dispositions de l'Article 25, paragraphe 1, 2 et 3 ainsi que celles de l'Article 25, paragraphe 1 et 2 s'appliquent à ces assemblées générales des Actionnaires. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Art. 28. Clôture, Liquidation et Fusion de Compartiments

28.1 Les Compartiments peuvent être créés pour une période déterminée ou indéterminée tel que prévu dans le Prospectus. Au cas où un Compartiment est créé pour une période déterminée, il arrivera automatiquement à son terme à sa date d'échéance telle que prévue dans le Prospectus.

28.2 Le Gérant peut décider de liquider un Compartiment si les actifs nets de ce Compartiment ont diminué ou n'ont pas atteint un montant déterminé par le Gérant comme le montant minimum pour ce Compartiment pour opérer de manière économiquement efficace ou si un changement dans la situation politique ou économique affectant ce Compartiment justifierait cette liquidation. Tout Actionnaire concerné sera notifié par la Société de toute décision de liquider le Compartiment concerné avant la date prévue pour la liquidation et la notice contiendra les raisons pour y procéder ainsi que les procédures y relatives.

28.3 Les Compartiments qui sont liquidés ne sont soumis à aucun frais de rachat. Les actifs qui n'auront pas été distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la liquidation du Compartiment concerné, seront déposés auprès du dépositaire de la Société pour une période de six mois après la clôture de la liquidation. Après cette période, les actifs seront déposés auprès de la "Caisse de Consignation" pour le compte de leurs bénéficiaires.

28.4 Le Gérant pourra décider de fermer un Compartiment et d'apporter les actifs de ce Compartiment à un autre Compartiment ou à un autre organisme de placement collectif. Le Gérant pourra décider de regrouper deux ou plusieurs Compartiments s'il estime que cela est nécessaire dans l'intérêt des Actionnaires des Compartiments concernés. Les Actionnaires concernés seront informés de cette décision et de toute information en relation avec le nouveau Compartiment. Ils en seront informés par avis au moins un mois avant que la fusion ne devienne effective afin de leur permettre de demander le rachat de leurs Actions sans frais de rachat avant que la fusion ne soit achevée.

28.5 Au cas où les actifs seront contribués à un autre organisme de placement collectif, la fusion n'aura force exécutoire que pour les seuls Actionnaires du Compartiment concerné ayant accepté expressément la fusion. Au cas où le Gérant n'est pas agréé pour ce faire ou au cas où le Gérant décide de soumettre la décision à l'approbation des Actionnaires, la décision de liquider ou de fusionner un Compartiment sera alors prise par une assemblée des Actionnaires des Compartiments concernés. Lors de ladite assemblée des Actionnaires dans le Compartiment concerné, aucun quorum ne s'appliquera et toute décision de liquidation ou de fusion doit être prise par les Actionnaires détenant la majorité simple des Actions présentes ou représentées. Les Actionnaires se verront notifier par la Société toute décision de procéder à la liquidation ou à la fusion au moins un mois avant la date d'entrée en vigueur de la liquidation ou de la fusion afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions avant que la fusion ou la liquidation n'intervienne.

Art. 29. Regroupement/Division d'Actions. Le Gérant peut réunir ou diviser les Actions d'un Compartiment. Une réunion ou division peut aussi être décidée par l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment concerné sans condition de quorum, à la simple majorité des Actions présentes ou représentées.

Title V - Exercice social - distributions

Art. 30. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 31. Distributions

31.1 Les distributions seront faites conformément à l'ordre des paiements comme exposé dans le Prospectus et plus précisément par rapport à chaque Compartiment. L'assemblée générale des Actionnaires de chaque Compartiment, dans les limites prévues par la loi, décidera, le cas échéant, du traitement des bénéfices et pourra de temps à autre déclarer des dividendes, sous réserve toutefois que le capital de la Société ne tombe pas en dessous du minimum légal prévu.

31.2 Le Gérant peut à tout moment et à son appréciation décider de payer des acomptes sur dividende sauf disposition contraire dans le Prospectus, et plus particulièrement par rapport à un Compartiment spécifique.

31.3 Les distributions seront payées en dollars américains ou dans la devise de base du Compartiment (telle que définie dans le Prospectus) et aux horaires et lieux déterminés par le Gérant ponctuellement.

31.4 Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

31.5 Tout dividende déclaré mais non libéré pour une Action qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamé à moins que le Gérant n'ait renoncé à ou étendu cette période à toutes les Actions et reviendra au Compartiment correspondant de la Société après l'expiration de cette période. Le Gérant a le pouvoir de temps à autre de prendre toutes les mesures nécessaires et d'autoriser cette action pour le compte de la Société afin de parfaire une telle réversion.

31.6 Des dividendes ne pourront être déclarés et payés qu'en accord avec les dispositions de cet Article concernant des Actions donnant droit à distributions et aucun dividende ne pourra être payé en rapport à des Actions de capitalisation, le cas échéant.

Art. 32. Dépositaire

32.1 Dans la mesure requise par la loi, la Société devra conclure un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier (ci-après le Dépositaire).

32.2 Le dépositaire aura les obligations et responsabilités telles que prévues par la Loi FIS.

32.3 Si le Dépositaire désire démissionner, le Gérant s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'effectivité de cette démission. Le Gérant peut mettre fin à la nomination du dépositaire mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été nommé pour agir à sa place.

Art. 33. Dissolution

33.1 La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité tels que mentionnés à l'Article 34 des présents Statuts.

33.2 La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par le Gérant à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que fixé à l'Article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale des Actionnaires délibère sans condition de quorum et décide à la majorité simple des votes des Actions présentes et représentées à l'assemblée.

33.3 La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum requis par l'Article 5 ci-dessus; dans ce cas, l'assemblée générale des Actionnaires délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires détenant un quart des Actions représentées à l'assemblée.

33.4 La convocation à l'assemblée doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à compter de la constatation que les actifs nets de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum, le cas échéant.

33.5 En cas de dissolution, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, (personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des Actionnaires statuant sur cette dissolution qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments. Les opérations de liquidation seront réalisées conformément aux prescriptions légales applicables.

33.6 Les revenus nets de la liquidation correspondant à chaque Compartiment seront distribués par les liquidateurs aux propriétaires des Actions du Compartiment correspondant au pro rata de leur actionariat dans ce(s) Compartiment (s).

33.7 Tout boni de liquidation qui ne peut pas être distribué aux bénéficiaires suivant la réalisation d'une liquidation sera déposé auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes bénéficiaires.

Art. 34. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sous réserve de la confirmation au préalable du Conseil de Surveillance Sharia'a pour qui, les modifications sont conformes à la Sharia'a. Une telle modification ne sera pas effective avant.

Art. 35. Déclaration. Les mots du genre masculin englobent également le genre féminin et les termes de personne ou Actionnaire englobent également les entreprises, sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 36. Loi applicable. Tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, seront déterminés conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que la loi FIS, telles que ces lois ont été ou peuvent être modifiées. de temps à autre.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social de la société commencera le jour de la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

2. Par dérogation à l'Article 23.1 des Statuts ci-dessus, la première assemblée générale des Actionnaires se tiendra le 8 avril 2010.

Souscription et paiement

Les souscripteurs ont souscrits cinquante (50) Actions comme suit:

- 1) BLME Umbrella Fund Management S.à r.l., préqualifiée, 1 Action de Commandité et 1 Action de Commanditaire
- 2) Bank of London and The Middle East PLC; préqualifiée, 48 Actions de Commanditaire

TOTAL: 50 Actions

Toutes les Actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille dollars américains (\$ 50.000) est dès à présent à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent environ à EUR 8.000.- (huit mille euros).

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit intégral et se considérant comme dûment convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant constaté au préalable que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée a pris la résolution suivante:

Première résolution

Le siège social de la société est établi à 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg.

Deuxième résolution

A été nommé réviseur de la Société:

PRICEWATERHOUSECOOPERS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg. La durée du mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle des Actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2009.

Troisième résolution

Ont été nommées membres du conseil de surveillance de la Sharia'a les deux personnes suivantes:

- Sheikh Dr. Abdulaziz Al-Qassar (Président), actuellement professeur des études islamiques dans la faculté de Sharia'a et membre de nombreux comités de conseil sur la Sharia au Moyen-Orient et en Grande-Bretagne.

- Sheikh Dr. Esam Khalaf Al-Enazi, actuellement directeur de l'unité de contrôle de la Sharia's au sein de la société Investment Dar et professeur à l'université du Koweït, faculté de Sharia'a et d'études islamiques.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française et à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ces parties comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte original.

Signé: O. TOURNIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41511. - Reçu mille deux cent cinquante euros 1.250.- EUR.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2008150416/242/1164.

(080178492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Icipu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.958.

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ICIPU S.A.", ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 75.958, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 3 mai 200, publié au Mémorial C numéro 6822 du 21 septembre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2. Le cas échéant, nomination de ODESSA SECURITIES S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. M. TONELLI, A. UHL, V. BARAVINI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 mars 2008. Relation: LAC/2008/12342. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008149987/211/56.

(080177081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

LaSalle UK Ventures Property 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.035.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008150843/239/12.

(080177675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Starcap, Fonds Commun de Placement.

Mit seinen Teilfonds:

STARCAP - Certificate Plus

STARCAP - Priamos

STARCAP - Argos

STARCAP - Special Values

STARCAP - Europa

STARCAP - PERGAMON Fonds

STARCAP - Huber Defensive

STARCAP - Huber Dynamic

Das Verwaltungsreglement des Umbrella-Fonds STARCAP, in Kraft getreten am 28. Oktober 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im Oktober 2008.
StarCapital S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2008148567/1366/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09315. - Reçu 74,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Aticus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 110.146.

L'an deux mille huit.

Le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ATICUS INVESTMENTS S.A.", avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 2 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1382 du 14 décembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 110.146.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ludovic GAVATZ, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Lidia KEISERLOGUTOVA, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Modification de l'alinéa quatre de l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

"La société peut emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties et participer aux financements des projets reliés ou non à son actionnaire."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa quatre de l'article deux des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Art. 2. (alinéa quatre)

La société peut emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties et participer aux financements des projets reliés ou non à son actionnaire."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Gavatz, L. Tran, L. Keiser-Logutova, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2008. LAC/2008/47932. - Reçu à 0,5%: douze euros (12 €)

Le Receveur (s): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008149983/227/51.

(080177073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Laguna Verde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 112.093.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "LAGUNA VERDE S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 112.093 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 novembre 2005, publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations N° 460 du 3 mars 2006.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 11 avril 2007, publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations N° 1443 du 13 juillet 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, domicilié professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cinquante-sept mille sept cent trois euros et soixante-quinze cents (EUR 57.703,75) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, à quatre-vingt-huit mille sept cent trois euros et soixante-quinze cents (EUR 88.703,75), avec émission correspondante quarante-six mille cent soixante-trois (46.163) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

2. Souscription et libération par un apport en nature.

3. Modification afférente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de cinquante-sept mille sept cent trois euros et soixante-quinze cents (EUR 57.703,75) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, à quatre-vingt-huit mille sept cent trois euros et soixante-quinze cents (EUR 88.703,75), avec émission correspondante quarante-six mille cent soixante-trois (46.163) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Cette augmentation a été intégralement souscrite et libérée par un apport en nature consistant dans l'apport de quatre-vingt-seize virgule quatre dix millièmes pourcent (96,0004 %) des actions de la société de droit espagnol GRUPO ALBION ASESORES DE COMUNICACIÓN S.A. ayant son siège social au 4, calle de Alcalà, 28014 Madrid, Espagne, par la société MINIJEN LIMITED, ayant son siège social au Russel Square House, 10/12 Russel Street, WC1B 5LF Londres,

ici représenté par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 7 octobre 2008.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 17 octobre 2008 par la Fiduciaire EVERARD & KLEIN Sarl, réviseur d'entreprises à Itzig,

lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de l'apport ci-dessus mentionnée est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 46.163 actions nouvelles de € 1,25 à émettre en contrepartie."

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

"Art. 3. alinéa 1^{er} : Le capital social est fixé à quatre-vingt-huit mille sept cent trois euros et soixante-quinze cents (EUR 88.703,75) divisé en soixante-dix mille neuf cent soixante-trois (70.963) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt cinq cents (EUR 1,25,-) chacune."

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

L'apport en nature consistant dans des actions d'une société de capitaux de droit espagnol ayant son siège social sur le territoire d'un Etat membre de l'Union Européenne.

Lesdites parts représentant au moins soixante-cinq pour cent du capital social antérieurement émis de la société de capitaux préqualifiée.

La Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 septembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. KOEUNE, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 octobre 2008. LAC/2008/43784. Reçu 12 € (douze euros)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008149985/211/82.

(080177077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

S&M 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.020.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

LBREP III Sun & Moon S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.586, here represented by Ms. Axelle De Donker, employee, with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 29, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "S&M 5 S.à r.l." (the "Company") with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 140.020, incorporated by a deed of the undersigned notary on June 19th, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

I. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five Euro Cent (€ 1.25) each.

II. The sole shareholder resolved to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of July of each year, the accounting year having started on the nineteenth of June 2008 closing on the thirty-first of July 2008.

III. The sole shareholder resolved to restate article 17 of the Company's articles of association to give it the following content:

"Art. 17. The Company's financial year starts on the first of August of each year and ends on the thirty-first of July of the subsequent year".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately eight hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III Sun & Moon S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.586,

ici représentée par Mlle Axelle De Donker, employée, ayant son adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée le 29 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "S&M 5 S.à r.l." (la " Société "), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140.020, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 19 juin 2008 en cours de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

I. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro vingt-cinq Euro Cent (€ 1,25) chacune, entièrement libérées.

II. L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au trente et un juillet de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 19 juin 2008 clôturera le trente et un juillet 2008.

III. L'associé unique décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société afin de lui conférer la teneur suivante:

"Art. 17. L'exercice social de la Société commence le premier Août de chaque année et se termine le trente et un juillet de l'année suivante".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous Notaire, le présent acte.

Signé: A. DE DONKER ; J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} août 2008. Relation LAC/2008/32139. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008149988/211/87.

(080177086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Auguste DALEIDEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 45.447.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 21 novembre 2008.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

19, avenue Gordon Smith, L-7740 COLMAR-BERG

Signature

Référence de publication: 2008150929/3462/15.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2008, réf. DSO-CW00326. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080177753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Rock Ridge RE 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.548.

AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

- Der Aktionär hat am 17/10/2008 beschlossen, den Rücktritt von Herrn Lucien Jacobs, Geschäftsführer B, mit sofortiger Wirkung zu akzeptieren.

Luxembourg, den 31. Oktober 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008150386/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07240. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

S&M 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.996.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

LBREP III Sun & Moon S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.586, here represented by Ms. Axelle

De Donker, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 29, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing in Luxembourg under the name of "S&M 4 S.à r.l." (the "Company") with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 140.000, incorporated by a deed of the undersigned notary on June 19th, 2008, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

I. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five Euro Cent (€ 1.25) each.

II. The sole shareholder resolved to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of July of each year, the accounting year having started on the nineteenth of June 2008 closing on the thirty-first of July 2008.

III. The sole shareholder resolved to restate article 17 of the Company's articles of association to give it the following content:

" **Art. 17.** The Company's financial year starts on the first of August of each year and ends on the thirty-first of July of the subsequent year".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately eight hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III Sun & Moon S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.586,

ici représentée par Mlle Axelle De Donker, employée, ayant son adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée le 29 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "S&M 4 S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140.000, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 19 juin 2008 en cours de publication auprès du *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

I. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro vingt-cinq Euro Cent (€ 1,25) chacune, entièrement libérées.

II. L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au trente et un juillet de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 19 juin 2008 clôturera le trente et un juillet 2008.

III. L'associé unique décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société afin de lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le premier Août de chaque année et se termine le trente et un juillet de l'année suivante".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous Notaire, le présent acte.

Signé: A. DE DONKER; J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} août 2008. Relation LAC/2008/32136. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008149989/211/87.

(080177090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Rock Ridge RE 33 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.668.

—
AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

- Der Aktionär hat am 17/10/2008 beschlossen, den Rücktritt von Herrn Lucien Jacobs, Geschäftsführer B, mit sofortiger Wirkung zu akzeptieren.

Luxemburg, den 31. Oktober 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008150383/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07232. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Centre de Pédiatrie Location s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 143.198.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Guy MOLITOR, pédiatre, né à Luxembourg le 8 avril 1969, demeurant à L-1430 Luxembourg, 3, boulevard Pierre Dupong.

2.- Madame Josette GROFF, pédiatre, née à Luxembourg le 12 septembre 1953, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 3, rue Robert Schuman.

3.- Madame Antoinette HOFFMANN, pédiatre, née à Luxembourg le 15 janvier 1955, demeurant à L-7217 Bereldange, 103, rue de Bridel.

4.- Madame Marianne GOERGEN, pédiatre, née à Luxembourg le 19 juin 1964, demeurant à L-2343 Luxembourg, 50, rue des Pommiers.

5.- Monsieur Serge ALLARD, pédiatre, né à Luxembourg le 18 octobre 1963, demeurant à L-2210 Luxembourg, 57, boulevard Napoléon I^{er}.

Les comparants sub 2.- à 5.- étant ici représentés par Monsieur Guy MOLITOR, le comparant sub 1.-, en vertu de quatre procurations sous seing privé données les 13 octobre 2008, 14 octobre 2008 et 21 octobre 2008.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "CENTRE DE PEDIATRIE LOCATION s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet exclusif de prendre et de donner en location un immeuble situé à L-1635 Luxembourg, 4, allée Goebel et appartenant à la société civile immobilière CENTRE DE PEDIATRIE, SCI.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales peuvent être librement cédées ou transmises à des associés sous réserve du droit de préemption stipulé ci-après.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés en assemblée générale à la majorité des parts représentant trois quarts du capital social.

Dans tous les cas, les associés bénéficient d'un droit de préemption leur permettant d'acquérir les parts à céder ou à transmettre en proportion de leur participation dans la société par préférence à toutes autres personnes.

L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts doit en informer les gérants en indiquant les nom, prénom, profession et domicile du ou des cessionnaires proposés, le nombre de parts sociales dont la cession est projetée ainsi que le prix demandé par le cédant.

Dans la huitaine de la réception de cet avis, les gérants doivent informer chaque associé du projet de cession.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée dans la proportion de leur participation dans la société. Ce droit de préemption devra être exercé dans les trente jours à partir de la réception de la lettre de la gérance.

En cas de désaccord sur le prix de cession, le prix sera fixé par un collège de trois experts. A cet effet, le cédant désigne un expert et le ou les associé(s) intéressé(s) par l'offre de cession désigneront un deuxième expert. Ces deux experts désigneront un troisième avec lequel ils formeront le collège des experts.

Le non-exercice du droit de préemption d'un associé dans le délai ci-dessus indiqué accroît celui des autres associés qui ont alors un délai supplémentaire de quinze jours pour exercer leur droit de préemption sur les parts accrues.

Si aucun des associés ne fait usage de son droit de préemption dans les délais ci-dessus fixés, le cédant est libre de les céder au cessionnaire initialement proposé au prix de l'offre de cession.

L'associé qui quitte le cabinet de pédiatrie est obligé de céder ses parts dans la présente société à responsabilité limitée suivant les modalités ci-avant décrites.

En cas de décès d'un associé, les associés restants bénéficient d'un droit de préemption dans les mêmes conditions que celui défini précédemment. Ce droit de préemption ne pourra cependant être exercé qu'à l'expiration d'un délai de six mois à partir du jour de décès de l'associé. A défaut de rachat par les associés de l'intégralité des parts dévolues, les héritiers ont le droit de demander la dissolution de la société pendant un délai d'un an à compter du jour du décès de l'associé.

Le droit de préemption s'applique même au cas où les cessionnaires proposés ou les héritiers sont le conjoint de l'associé ou ses descendants en ligne directe.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1) Monsieur Guy MOLITOR, préqualifié, cent soixante-quinze parts sociales	175
2) Madame Josette GROFF, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
3) Madame Antoinette HOFFMANN, préqualifiée, cinquante parts sociales	50

4) Madame Marianne GOERGEN, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
5) Monsieur Serge ALLARD, préqualifié, cent soixante-quinze parts sociales	175
Total: cinq cents parts sociales	500

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Monsieur Serge ALLARD et Monsieur Guy MOLITOR, préqualifiés, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

3) Le siège social est fixé à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MOLITOR, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 novembre 2008, Relation: CAP/2008/3548. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 2 décembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008151117/236/154.

(080178579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

L.I.G. - Lëtzebuenger Immobilien Gesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 106, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.240.

L'an deux mille huit, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "L.I.G. - LËTZEBUERGER IMMOBILIEN GESELLSCHAFT S.A." (numéro d'identité 2006 22 06 706), avec siège social à L-4940 Bascharage, 106, avenue de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 115.240, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, en date du 20 mars 2006, publié au Mémorial C, numéro 1179 du 17 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 juillet 2007, publié au Mémorial C, numéro 1785 du 23 août 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frank REIFFER, employé privé, demeurant à Bascharage,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel KAYSER, agent immobilier, demeurant à Holzem.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Mise en liquidation de la société.

2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital social de trente-trois mille euros (€ 33.000.-), représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour,

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Michel KAYSER, agent immobilier, né à Esch-sur-Alzette le 28 juin 1966, demeurant à L-8277 Holzem, 2, rue des Champs.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cents euros (€ 800.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: REIFFER, J.M. WEBER, KAYSER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 novembre 2008, Relation: CAP/2008/3547. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 2 décembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008151116/236/64.

(080178509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Boutique Le Chevalier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 48.013.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 décembre 2008.

Pour BOUTIQUE LE CHEVALIER

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008150938/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08596. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Resolution III Glasgow Nominee S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.374.

Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 7 novembre 2008

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 07 novembre 2008 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Mademoiselle Patricia Schon, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérante de la Société, avec effet en date du 07 novembre 2008;
- Nomination de Mademoiselle Corinne Muller, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg en tant que gérante de la Société, avec effet en date du 07 novembre 2008 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Corinne Muller

Gérante

Référence de publication: 2008150394/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08693. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Resolution III Glasgow S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.075.

Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 7 novembre 2008

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 07 novembre 2008 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Mademoiselle Patricia Schon, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérante de la Société, avec effet en date du 07 novembre 2008;
- Nomination de Mademoiselle Corinne Muller, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérante de la Société, avec effet en date du 07 novembre 2008 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Corinne Muller

Gérante

Référence de publication: 2008150395/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08692. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Resolution Quadrangle S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.074.

Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 10 novembre 2008

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 10 novembre 2008, les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Mademoiselle Patricia Schon, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérante de la Société, avec effet en date du 10 novembre 2008;
- Nomination de Mademoiselle Corinne Muller, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérante de la Société, avec effet en date du 10 novembre 2008 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Corinne Muller

Gérante

Référence de publication: 2008150400/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08677. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

POSEIDON Luxco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.750,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.509.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour POSEIDON Luxco Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008150973/8223/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00412. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Competro (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.016.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 11 novembre 2008

En date du 11 novembre 2008, l'Associé Unique de Competro (Luxembourg) S.à r.l («la Société») a pris les résolutions suivantes:

- De nommer Monsieur Sébastien Pauchot, né le 1^{er} mars 1976 à Paris, France, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant de la société avec effet immédiat et ce pour un durée indéterminée. Sa signature étant conjointe avec les autres membres du Conseil de Gérance.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Mandaté à cet effet

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008150410/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07352. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Transports Dominique Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 65, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 86.507.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce.

Dudelange, le 22 octobre 2008.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2008150847/223/13.

(080177745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.
